

Appel à projets Interdisciplinarité 2021

Texte de cadrage

Date limite de dépôt de projets :
28 février 2022 – à midi (heure de Paris)

Adresse de publication :

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/lancement-de-lappel-projets-interdisciplinarite-2021>

Date de publication de l'AAP : le 18 novembre 2021

SOMMAIRE

1.	Contexte	3
1.1	Présentation de l'initiative d'excellence A*Midex	3
1.2	Présentation de l'enjeu stratégique concerné par l'appel à projets	3
2.	Présentation et objectifs de l'appel à projets	3
2.1	Présentation de l'appel à projets et de ses objectifs	3
2.2	Public cible / Candidats éligibles	4
2.3	Typologie de projets soutenus	5
2.4	Rôles clefs dans les projets lauréats	6
3.	Modalités de soumission des candidatures et points de contact	7
3.1	Modalités de dépôt des candidatures	7
3.2	Points de contact	8
4.	Processus de validation des projets	8
4.1	Analyse de l'éligibilité	8
4.2	Analyse administrative	9
4.3	Evaluation scientifique	9
4.5	Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage A*Midex	11
5.	Calendrier indicatif	12
6.	Conditions de mise en œuvre des projets lauréats	12
7.	Documents et liens utiles	13

1. Contexte

1.1 Présentation de l'initiative d'excellence A*Midex

La fondation universitaire A*Midex porte l'Initiative d'Excellence (Idex) d'Aix-Marseille, lauréate du label national obtenu dans le cadre du PROGRAMME INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA). Le projet Idex présenté par Aix-Marseille Université et ses partenaires (CNRS, Inserm, IRD, CEA, AP-HM, Sciences-Po Aix, Centrale Marseille) a été sélectionné en février 2012 par le jury international et confirmé définitivement en avril 2016. Son objectif est de valoriser et développer le potentiel exceptionnel du site d'Aix-Marseille en le dotant d'une recherche et d'un enseignement supérieur de rang mondial. Dans cet objectif, A*Midex expérimente de nouvelles actions et fonctionne comme un levier stratégique de croissance pour le territoire.

1.2 Présentation de l'enjeu stratégique concerné par l'appel à projets

Dans le cadre du champ d'action 1 « Consolider les expérimentations » de sa feuille de route 3.0 (2021-2024), A*Midex poursuit son objectif en faveur **de la promotion de l'interdisciplinarité sur l'ensemble du site d'Aix-Marseille**, avec une **ambition exploratoire**, pour construire un pôle universitaire pilote sur l'interdisciplinarité. Cette ambition s'appuie en particulier sur la démarche des **instituts d'établissement** d'Aix-Marseille, qui favorisent une animation interdisciplinaire dans leur thématique.

L'incubation de projets pour répondre à des défis scientifiques et sociétaux majeurs et prioritaires, et la prise de risque sont également des enjeux clés de la feuille de route A*Midex 3.0 auquel cet appel à projets contribuera à répondre.

Cet appel à projets a été conçu pour répondre à des enjeux définis en commun par les partenaires de l'initiative d'excellence A*Midex, la gouvernance de l'Université et la Mission interdisciplinarité(s). Cette nouvelle Mission, lancée en 2021, vise à accompagner et accélérer la dynamique existante en faveur de l'innovation interdisciplinaire sur le site d'Aix-Marseille, en contribuant à lever les freins structurels à la mise en œuvre de l'interdisciplinarité, notamment par l'observation, le soutien aux acteurs, la mise en réseau, et l'expérimentation et la diffusion de pratiques facilitatrices.

2. Présentation et objectifs de l'appel à projets

2.1 Présentation de l'appel à projets et de ses objectifs

La Fondation A*Midex lance en 2021 la cinquième édition de l'appel « Interdisciplinarité » destiné à **reconnaître et encourager les démarches interdisciplinaires novatrices** en réponse notamment aux enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain.

Cet appel à projets appuie les **Instituts d'établissement d'Aix-Marseille** dans leur démarche de structuration et d'animation de communautés interdisciplinaires. Les projets devront impliquer, plusieurs **champs disciplinaires** dans le périmètre d'un institut d'établissement. Des collaborations inédites entre champs disciplinaires différents, sur des objets nouveaux, sont tout particulièrement attendues.

Objectifs spécifiques

Cet appel entend en particulier :

- ❖ Soutenir **un effort de structuration sur l'ensemble du site par la démarche des Instituts d'établissement**, en faveur de **l'interdisciplinarité**;
- ❖ Mettre en place **des projets de recherche interdisciplinaires, présentant une valeur ajoutée en terme de formation également, et s'inscrivant dans le cadre de réponses à des grands enjeux scientifiques et sociétaux**;
- ❖ Favoriser **l'audace scientifique et la résolution de questions nouvelles par l'interdisciplinarité** ;
- ❖ Soutenir des projets qui s'inscrivent dans la stratégie globale de l'interdisciplinarité sur le site.

Définition de l'interdisciplinarité(s) :

La pluridisciplinarité consiste à aborder un objet ou une thématique d'étude selon les différents points de vue issus de la juxtaposition de regards disciplinaires.

L'interdisciplinarité repose sur le dialogue et la collaboration entre disciplines dès l'élaboration de l'objet d'étude, un processus qui permet la coproduction de nouvelles connaissances intégrées.

Enfin la transdisciplinarité implique des acteurs extra académiques œuvrant ensemble à la résolution d'un problème sociétal identifié avec les académiques.

2.2 Public cible / Candidats éligibles

L'appel Interdisciplinarité 2021 est exclusivement dédié au périmètre des instituts d'établissement. **Chaque institut favorisera l'émergence de projets dans son périmètre thématique et présélectionnera 3 projets maximum**, classés par ordre de priorité, qu'il soumet à la Fondation

A*Midex pour évaluation et validation. Il s'agit ainsi d'un appel à projets spécifique pour la Fondation A*Midex.

Le responsable scientifique et technique d'un projet devra être un **chercheur ou enseignant-chercheur titulaire et affilié à une unité de recherche du site d'Aix Marseille.**

2.3 Typologie de projets soutenus

L'appel à projets couvre **l'ensemble des domaines de la recherche scientifique et tous les champs scientifiques** dans le périmètre des instituts d'établissement. Les projets pourront concerner des **recherches fondamentales ou plus finalisées.**

Durée

Le projet déposé devra inclure un calendrier prévisionnel des activités, et indiquer la date souhaitée du début du projet. A partir du démarrage effectif du projet, les équipes impliquées auront **jusqu'à 36 mois** pour mener le projet à terme.

Budget et montant du financement alloué

Le financement accordé sera de l'ordre de **300 000 € par institut d'établissement.**

Pour un impact du financement et une complémentarité avec les actions des instituts, il est recommandé aux instituts de soumettre à A*Midex **des projets d'un montant minimal de 100 000 €.**

L'aide allouée par la fondation A*Midex **sera mise à disposition du Responsable Scientifique et Technique du projet et de son unité de rattachement – gestionnaire du projet- sur une ligne budgétaire A*Midex,** sous réserve de la signature d'une convention attributive d'aide A*Midex.

Dépenses éligibles

Les dépenses de personnels de recherche non permanents sont éligibles à l'exception des doctorants.

Les dépenses de fonctionnement et de missions sont éligibles.

Les dépenses d'investissement spécifiques aux équipements de recherche sont éligibles dont la limite de 20% du montant global du financement attribué par A*Midex.

Les dépenses d'investissement éligibles sur financement A*MIDEX concernent uniquement des dépenses pour des équipements spécifiques, en lien avec le projet (nécessaires à la mise en œuvre du projet scientifique/ de formation et à son caractère innovant), en dehors de toute dépense récurrente ou classique d'une unité de recherche ou composante.

Matériel informatique : uniquement pour du matériel informatique spécifique à vocation scientifique/ pédagogique lié à l'exécution du projet – pour des projets justifiant des besoins particuliers de matériel informatique de par le contenu des activités scientifiques et pédagogiques mises en œuvre. Hors matériel bureautique dont la charge n'est pas du ressort d'un financement A*MIDEX.

Les postes de dépenses doivent être éligibles selon le Règlement A*Midex relatif à l'attribution des aides sur financement A*Midex, disponible sur le Guide des procédures de l'Université. Ils sont également à étudier selon ce qu'il est faisable d'engager sur le budget géré par une Université.

2.4 Rôles clefs dans les projets lauréats

- **Responsable Scientifique et Technique (RST)** : chaque projet doit être porté par un chercheur, ou enseignant-chercheur titulaire du site Aix-Marseille qui en assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre.
- **Ordonnateur** : une personne physique aura la responsabilité morale de l'utilisation du financement du projet. Il s'agira du directeur de l'unité de recherche à laquelle le responsable scientifique et technique du projet est rattaché.
- **Gestionnaire financier** : un gestionnaire administratif au sein de l'unité de recherche de rattachement du responsable scientifique et technique sera chargé des opérations financières et/ou administratives (recrutements...)
- **Référent administratif** : il est fortement recommandé de désigner une personne qui sera chargée d'appuyer le RST pour la gestion administrative du projet (recrutements, conventionnements...) Au sein de l'unité de recherche de rattachement du responsable scientifique et technique, cette personne pourra être par exemple le responsable administratif, le contrôleur de gestion, l'assistant financier.

Le responsable scientifique et technique du projet devra démontrer dans sa candidature la capacité de son unité de recherche à assurer le pilotage et la gestion administrative de son projet.

Synthèse

- **Durée des projets**: Maximum 36 mois
- **Financement A*Midex**: environ 300 000 € par institut
- **Budget de l'appel à projet** : Le budget prévisionnel de cette action est de 6 millions d'euros.

3. Modalités de soumission des candidatures et points de contact

3.1 Modalités de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature de l'AAP est à télécharger sur <https://www.univ-amu.fr/fr/public/lancement-de-lappel-projets-interdisciplinarite-2021>

La soumission de la candidature se fait en une seule étape, via le formulaire à l'adresse suivante : <https://formulaire.univ-amu.fr/fr/public/aap-interdisciplinarite-2021-candidatures>

L'identification et la présélection des projets se fait de la manière suivante :

- **IDENTIFICATION ET PRESELECTION DES PROJETS PAR CHAQUE INSTITUT**

Appel à projets spécifique passant par une animation des instituts d'établissement au sein de leur périmètre, permettant une identification, une hiérarchisation et un **classement des projets présélectionnés par ordre de priorité**.

Chaque institut favorisera l'émergence de projets dans son périmètre thématique et présélectionnera **3 projets maximum**. Les projets présélectionnés par les instituts devront joindre **une lettre de soutien de l'institut à leur candidature auprès d'A*Midex pour évaluation et validation**. Dans une démarche d'accompagnement des projets, **la validation des projets se fera de manière itérative**, le Comité de Pilotage d'A*Midex labellisera les projets en fonction de l'évaluation et des recommandations des experts, ainsi que des objectifs stratégiques du site ; **il pourra demander, le cas échéant, aux porteurs de projets de retravailler leur proposition, en vue d'une seconde et dernière évaluation**.

- **TRANSMISSION DES PROPOSITIONS DES PROJETS A A*MIDEX**

La soumission de la candidature se fait en une seule étape, via le formulaire à l'adresse suivante : <https://formulaire.univ-amu.fr/fr/public/aap-interdisciplinarite-2021-candidatures>

Les **candidats présélectionnés par les instituts fournissent à cette étape un dossier complet** présentant leur projet (activités et budget). Ce dossier qui sera soumis à analyse et évaluation.

Les candidats sont invités à **soumettre leur dossier complet au plus tard le 28 février 2022**.

- Le formulaire de candidature complété
- Le budget du projet
- Les annexes. Attention : certaines annexes sont obligatoires

Date de dépôt du dossier de soumission complet au plus tard le 28 février 2022 midi (12 :00) heure de Paris.

3.2 Points de contact

Jusqu'à la date de fermeture de l'AAP, les candidats peuvent contacter les personnes suivantes :

- Pour toute question relative à la gestion de cet AAP et au texte de cadrage :
Ouafia BELHOUL, chargée de projets recherche et médiation scientifique
Fondation A*Midex
ouafia.BELHOUL@univ-amu.fr
- Pour toute question relative au montage du projet :
Le soutien au montage de projets est réalisé au sein de l'unité de recherche.
- Pour toute question relative à la Mission Interdisciplinarité(s), veuillez contacter Flore NONCHEZ, chargée de projet, Mission Interdisciplinarité(s) : flore.nonchez@univ-amu.fr

4. Processus de validation des projets

Le processus d'évaluation décrit ci-dessous répond à l'engagement ferme de la Fondation A*Midex de garantir que les projets qu'elle soutient réunissent l'excellence scientifique, la qualité opérationnelle et un fort potentiel d'impact.

4.1 Analyse de l'éligibilité

L'éligibilité de chaque candidature sera vérifiée par la fondation A*Midex à réception du dossier complet de candidature. Les projets ne répondant pas à ces critères seront déclarés inéligibles et par conséquent ne seront ni évalués ni présentés au comité de pilotage A*Midex.

- *Nature du responsable scientifique et technique : Chercheurs, enseignants-chercheurs titulaires du site Aix-Marseille (affectés dans une unité de recherche sous tutelle AMU) ;*
- *Projet présélectionné par un institut d'établissement ;*
- *Nature du projet : le projet devra impliquer plusieurs champs disciplinaires et expliciter sa plus-value interdisciplinaire.*

4.2 Analyse administrative

Les éléments administratifs suivants seront analysés par la fondation A*Midex pour chaque candidature éligible. Cette analyse sera fournie au Comité de Pilotage ainsi que les deux évaluations scientifiques du projet.

- Durée des projets : 36 mois maximum
- Montant de la subvention accordée par institut : 300 K€ environ à moduler en fonction du nombre de projets déposés
- La capacité administrative et financière de l'unité de recherche à gérer le projet
- Le dossier doit être complet et l'ensemble des documents demandés doit être transmis selon le guide de candidature (cf. document « Dossier de candidature »)
- Le budget et le calendrier doivent être conformes aux règles définies dans le texte de cadrage.

Cette analyse sera fournie au Comité de Pilotage, accompagnée du résultat de l'évaluation scientifique.

4.3 Evaluation scientifique

La gestion du processus d'évaluation relève de la fondation A*Midex conformément à la démarche qualité. Chaque projet fera l'objet de 2 évaluations scientifiques indépendantes et externes au site Aix-Marseille avec pour préoccupation première d'assurer une expertise scientifique de haute qualité. Chaque évaluateur sera identifié pour son niveau de qualification scientifique, sa pertinence vis-à-vis du projet à **évaluer et des enjeux spécifiques de l'appel à projets « Interdisciplinarité »**. L'expertise sera confiée à 2 évaluateurs issus des champs disciplinaires parties prenantes au projet, qui ont démontré une pratique de l'interdisciplinarité (coordination de projets interdisciplinaires, participation à des instances interdisciplinaires...), et capables d'apprécier la plus-value et l'intégration interdisciplinaire du projet. En cas d'avis divergents (2 lettres différentes) sur la qualité du projet, les 2 évaluateurs seront mis en lien afin de dialoguer pour aboutir à un rapport consensuel.

Une déclaration de confidentialité et d'absence de conflits d'intérêt sera signée par chaque expert avant toute transmission du dossier dans son intégralité. Ces procédures visent à garantir un haut niveau d'exigence scientifique et d'impartialité de cette démarche d'évaluation.

Les projets éligibles sont évalués par deux experts scientifiques, selon les critères d'évaluation suivants, pondérés par des coefficients :

Critère de sélection	Commentaire	Note
1) Qualité et ambition du projet		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Caractère interdisciplinaire du projet pour le site Aix-Marseille impliquant plusieurs champs disciplinaires ; définition de l'interdisciplinarité donnée par le porteur de</i> 	<i>min. 40 à max. 150 mots</i>	/5 Coefficient 4

<p><i>projet et pertinence de la combinaison de disciplines mobilisées au regard des objectifs du projet,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Caractère innovant; audace scientifique et résolution de questions nouvelles par l'interdisciplinarité,</i> • <i>Qualité et adéquation de l'équipe interdisciplinaire définie pour le projet (notamment expérience de projets similaires et connaissance des problématiques de l'interdisciplinarité)</i> 		
2) Modalités de mise en œuvre		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Interactions et accompagnement du projet par l'institut d'établissement</i> • <i>Capacité à développer des approches interdisciplinaires en adéquation avec le plan de travail,</i> • <i>Qualité et cohérence du projet (programme défini d'activités, description des activités et moyens, de l'organisation du projet, de sa gestion dans la durée, des outils mis en place pour favoriser l'intégration interdisciplinaire et sa mesure),</i> • 	<p><i>min. 40 à max. 150 mots</i></p>	<p>/5 Coefficient 4</p>
3) Impact et retombées attendues		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Apports potentiels des projets à l'écosystème, clarté des apports et résultats interdisciplinaires attendus ;</i> • <i>Amélioration de la position des projets du site Aix-Marseille dans les programmes nationaux et européens, internationaux</i> 	<p><i>min. 40 à max. 150 mots</i></p>	<p>/5 (Coefficient 2)</p>
Total		/50

Modalités de notation:

Tous les projets éligibles sont soumis à une double notation par les experts.

1/ Une notation répondant aux 3 critères ci-dessus

Chacun des 3 critères d'évaluation est ainsi noté selon le barème suivant :

Note	Signification des notes
0	Critère non traité ou ne pouvant être évalué avec les informations fournies
1	Insuffisant : critère traité de manière superficielle et non satisfaisante
2	Médiocre : critère traité de façon relativement satisfaisante mais il y a de sérieuses faiblesses
3	Bien : critère bien traité mais il y a des améliorations nécessaires
4	Très bien : critère très bien traité, quelques améliorations sont encore possibles
5	Excellent : critère parfaitement traité, les lacunes éventuelles sont mineures

Chaque critère recevra donc une note sur 5.

Des coefficients sont affectés à chaque critère:

- Critère 1-Qualité du projet et pertinence au regard des objectifs de l'AAP: coef.4
- Critère 2-Qualité de la mise en œuvre du projet et apport de la collaboration entre disciplines: coef.4
- Critère 3- Impact et retombées attendues : coef.2

Une note finale sur 50 sera donc rendue.

Les experts attribuent au projet une lettre qui illustre sa recommandation globale de le financer ou non :

- A : projet à retenir en priorité
- B : bon projet mais des réserves ; *les projets notés B ont une faible probabilité d'être retenus*
- C : projet insuffisant, projets à retravailler

Modalités de validation des projets

Le Comité de pilotage A*Midex valide les projets en tenant compte de l'évaluation effectuée par les experts qualifiés; **il pourra demander, le cas échéant, aux porteurs de projets de retravailler leurs propositions, en vue d'une seconde et dernière évaluation.**

4.5 Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage A*Midex

Le Comité de pilotage A*Midex labellisera les projets lauréats de l'AAP sur la base des évaluations rendues par les experts tout en prenant en compte les analyses administratives fournies par la fondation.

5. Calendrier indicatif

18 novembre 2021, midi (Paris) : Ouverture de l'appel à projets

28 février 2022, midi (Paris) : Date limite de dépôt des projets

Mars - Mai 2022 : Evaluation des projets (analyse éligibilité & administrative, évaluation scientifique)

Juin 2022 : Validation par le Comité de Pilotage A*Midex

Juillet 2022 : Communication des résultats (Date prévisionnelle)

Septembre 2022 : Démarrage des projets, sous réserve de conventionnement préalable (Date prévisionnelle)

6. Conditions de mise en œuvre des projets lauréats

Les projets lauréats recevront un financement de la fondation A*Midex sous la forme d'une mise à disposition d'une aide financière. Ils feront l'objet d'une convention d'attribution d'aide avant toute ouverture du financement. Cette convention sera signée par le responsable scientifique et technique du projet, l'ordonnateur du projet (directeur/directrice de l'unité de recherche), et le Président de l'initiative d'excellence (et par délégation de la direction de la fondation A*Midex).

Par ailleurs, le gestionnaire de l'unité de recherche désigné pour assurer la gestion financière du projet devra être habilité.

Une réunion d'installation des projets lauréats sera organisée après la labellisation par le Comité de Pilotage et fournira toutes les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des projets (conventionnement, bilans, procédures financière et RH...).

Il est important de noter que, pour tous les recrutements qui seront effectués dans le cadre du projet, les profils recrutés devront être externes au site Aix-Marseille et leur dernier diplôme délivré par une université autre qu'AMU (et partenaires d'A*Midex). Tout recrutement devra faire l'objet d'une diffusion internationale de l'offre d'emploi. Pour plus d'informations sur les modalités de mise en œuvre financière et RH des projets, veuillez consulter les documents listés au chapitre 7.

Les responsables scientifiques et techniques et leur équipe d'accompagnement administratif seront tenus à des engagements vis-à-vis de la fondation A*Midex, décrits dans la convention d'attribution d'aide, notamment en terme de rapport annuel de projet, relevés de dépenses, respect de la charte de publication d'Aix-Marseille Université, mention d'A*Midex dans les remerciements et les supports de communication, etc.

7. Documents et liens utiles

- Informations générales sur A*Midex : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/initiative-dexcellence>
- Procédures A*Midex¹ (Règlement A*Midex, Vademecum Finances, RH et Formation) : <https://procedures.univ-amu.fr/amidex> (ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU)
- Appels à projets A*Midex en cours : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-en-cours-amidex>
- Informations générales sur le instituts d'établissement : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/instituts-detablissements>
- Informations générales sur la Mission Interdisciplinarité(s) : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/mission-interdisciplinarite> (en cours de réalisation: contactez de préférence flore.nonchez@univ-amu.fr)

¹ Nous vous invitons à vous abonner aux procédures afin d'être informés de toutes les futures mises à jour